



CHARTRE DE L'ENTREPRISE

POLATLI Sarl

Introduction

POLATLI Sarl, entreprise spécialisée dans le polissage manuel haut de gamme, s'engage à exercer ses activités de manière responsable, transparente et durable. Cette charte énonce les engagements éthiques, sociaux et environnementaux qui guident notre conduite au quotidien et nos relations avec toutes les parties prenantes.

1. Gouvernance Responsable.

Nous nous engageons à : Conduire nos affaires avec intégrité, honnêteté et transparence. Respecter scrupuleusement les lois, les réglementations et les exigences du Code of Practices du RJC. Garantir la conformité juridique, notamment en matière de droit du travail, santé, sécurité et environnement.

2. Environnement.

Nous nous engageons à : Respecter la législation environnementale et toute obligation pertinente. Séparer les déchets (polissage, métaux précieux, bonbonnes, etc.) conformément aux normes en vigueur. Améliorer continuellement la gestion des ressources **et intégrer la notion de cycle de vie (CDV) des produits et services**. Former et sensibiliser nos équipes à la protection de l'environnement.

3. Droits humains et conditions de travail.

Nous nous engageons à : Ne pas recourir au travail des enfants ni au travail forcé. Prévenir toute forme de traite humaine. Garantir des conditions de travail saines, sécurisées et équitables. Interdire toute forme de discrimination, harcèlement ou traitement dégradant. Mettre en place des mécanismes de signalement confidentiels pour remonter les abus.



4. Intégrité commerciale.

Nous nous engageons à : Rejeter toute forme de corruption, pot-de-vin ou paiement de facilitation. Maintenir un canal de communication officiel entre les employés et les parties externes. Arrêter toute transaction jugée suspecte et notifier les autorités si nécessaire.

5. Dialogue, inclusion et engagement sociétal.

Nous nous engageons à : Respecter les droits fondamentaux des personnes travaillant pour ou avec l'entreprise. Encourager une communication transparente et respectueuse à tous les niveaux. Participer activement à des initiatives sociales et éthiques locales.

6. Communication et application

La présente charte est partagée avec tous les collaborateurs, fournisseurs, clients et partenaires. Chaque employé est tenu de s'y conformer et de contribuer activement à sa mise en application.

La société a exercé son devoir de diligence sur le respect des droits de l'homme. Au cours de l'année 2024, la société n'a pas identifié d'impact néfaste sur les droits de l'homme, que ce soit au niveau de ses employés ou au niveau de ses fournisseurs directs.

La société a également exercé son devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement en métaux précieux et en pierres précieuses. Au cours de l'année 2024, la société n'a pas identifié de risque d'approvisionnement en métaux précieux et en pierres précieuses auprès de zones de conflit ou à haut risque.

Pour toute question sur ces sujets et sur l'engagement responsable de la société, veuillez contacter info@polatli.ch.

Cette charte complète la politique d'entreprise de POLATLI Sàrl et fait partie intégrante de son engagement envers le RJC COP 2025.